

2 - Groupement de commande marché assurances

Le Président de séance expose à l'assemblée que le marché des assurances couvrant les risques des communes de Léguevin, Lasserre-Pradère, La Salvetat-Saint-Gilles, Lévigac, Mérenvielle, Sainte-Livrade ainsi que la Communauté de Communes de la Save au Touch, arrive à échéance le 31 décembre 2019.

La Communauté de Communes de la Save au Touch a proposé aux communes membres de se joindre à elle afin d'établir une nouvelle convention de groupement de commandes des assurances.

Seront concernées par ce groupement :

- La commune de Léguevin,
- La commune de Lasserre-Pradère,
- La commune de La Salvetat-Saint-Gilles,
- La commune de Lévigac,
- La commune de Mérenvielle,
- La commune de Sainte-Livrade ,
- La Communauté de Communes de la Save au Touch,
- Le SIVOM de la Vallée de la Save.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

Lot n°1 : assurance responsabilité civile

Lot n°2 : assurance protection fonctionnelle

Lot n°3 : assurance protection juridique

Lot n°4 : assurance flotte automobile

Lot n°5 : assurance dommages aux biens et risques annexes

La Communauté de Communes de la Save au Touch sera désignée comme coordinatrice du groupement. Chaque collectivité devra soumettre la convention à l'approbation de son assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte et approuve la convention de groupement de commandes des assurances**

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

3 – Virement de crédits

Afin d'ouvrir les couts des études du PLU, il est nécessaire de faire un virement de crédits comme proposé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. Urbanisme, numérisation		5000.00 €
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		5000.00 €
D 21316-11 : Cimetière	5000.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	5000.00 €	

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte et approuve le virement de crédits :**

Nombre de votants	:	9
Pour	:	9
Abstention	:	0
Contre	:	0

Adoptée à l'unanimité

4 – Délégation donnée au maire pour les formalités de classement et déclassement de la route de Bellevue

Mr. Le Maire rappelle que par la délibération du 28 août 2019, N° 36, il a été demandé la mise à l'enquête publique préalable au déclassement et l'aliénation d'une partie de la voie communale N°4 d'une part et au classement en voie communale ouverte au public d'une partie de l'ex parcelle section B N° 186, d'autre part.

L'enquête publique a été effectuée du 16 au 30 septembre 2019.
Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable

Le Conseil Municipal :

➔ **Prend acte, décide le nouveau classement de la voirie communale et donne pouvoir au maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.**

Nombre de votants	:	9
Pour	:	9
Abstention	:	0
Contre	:	0

Adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses :

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h00.